

N° 26 05 02

CONSEIL MUNICIPAL

Secrétaire de séance

. Désignation

Rapporteur : Tony LEPRÊTRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR
MERCREDI 6 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le six mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-huit avril deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 24

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Faïza ANBAR, Dominique BELLENGER, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 4

Ghislain PORET à Laurence VAUSSY, Alexy LEPRÊTRE à Tony LEPRÊTRE, Alyssia LEBESNE à Stéphane LEBESNE, Ryan MAUROVIC à Nicolas ARENSMA.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 1

Céline PROUST.

ABSENT(E)S : 0

Votants : 28

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal doit procéder au début de chaque séance à la nomination d'un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Laurence VAUSSY est désignée pour remplir cette fonction.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 28

Contre : 0

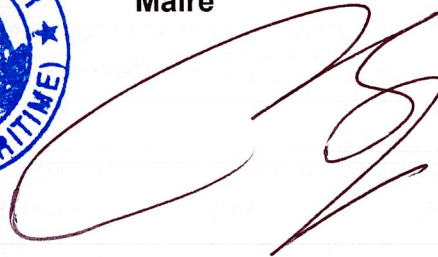
Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.